Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260305-DELIB_2026_010-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 mars 2026

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Absents excusés : Absents : 3 Procurations : Date de la convocation : 24 février 2026	L'an deux mil vingt-six, le 5 mars, à 17 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 24 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, André NÉDÉLEC, Marina DESCHAMPS, Joëlle BOURSEUL, Catherine LE BERRE, Christophe LE NEST, François LALLIER-GOLLET et Jean-Claude LAGOUTTE, **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Audrey AUGUSTE, Jean-Luc HUBERT et Jacqueline PATERNAULT. **ÉTAIT ABSENT :** **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Madame Marina DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-010 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Didier PLANTÉ, est appelé à voter le budget primitif 2026 de la Commune, présenté ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses par chapitre		Recettes par chapitre	
.011 charges à caractère général	180 154,98 €	002 résultat reporté	24 506,39 €
.012 charges de personnel	174 500,00 €	013 atténuation de charges	0,00 €
.014 atténuations de produits	2 000,00 €	70 produits des services	21 157,42 €
65 charges gestion courantes	66 400,00 €	73 impôts et taxes	70 500,00 €
66 charges financières	27 000,00 €	731 Fiscalité locale	286 704,00 €
67 charges exceptionnelles	500,00 €	74 dotations et attributions	115 619,49 €
68 dotation provision	1 000,00 €	75 autres produits de gestion courante	65 000,00 €
023 virement à la section d'inv	120 000,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
042 Opération d'ordre	11 932,32 €	042 Opération d'ordre	0,00 €
TOTAL	**583 487,30 €**	TOTAL	**583 487,30 €**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260305-DELIB_2026_010-DE

Section d'investissement

Dépenses par chapitre		Recettes par chapitre	
001 Déficit antérieur reporté	379 667,77 €	001 Excédent antérieur	0,00 €
16 emprunts et dettes	304 371,53 €	10 FCTVA Taxe aménagement (hors 1068)	193 521,18
204 Subv. d'équipement versées	0,00 €	1068 affectation de résultats	375 675,05 €
21 immobilisations corporelles	92 397,44 €	13 subventions	78 362,19 €
041 opération patrimoniale	0,00 €	16 emprunts et dettes	0,00 €
		021 virement de la section de fonct.	120 000,00 €
		024 Produits de cession	0,00 €
		27 Autres immobilisation financières	0,00 €
		040 opération d'ordre	11 932,32 €
		041 opération patrimoniale	0,00 €
TOTAL	**779 490,74 €**	TOTAL	**779 490,74 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adopter le Budget primitif 2026 de la Commune.
- d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement). Le maire devra informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ

MAIRIE DE PLOEVEN
29550

Le(s) secrétaire(s) de séance

Deschamps